

est fort à propos qu'aujourd'hui se présente l'occasion de faire des commentaires à cet égard car, si je ne m'abuse, le ministre a dit que les audiences de l'Administration de la voie maritime se poursuivent, même si je soupçonne que c'est aujourd'hui le dernier jour et que les audiences concernant la hausse proposée du péage tirent à leur fin. Il est donc fort à propos de faire profiter l'Administration de la voie maritime des réactions des Canadiens au sujet de la hausse projetée du péage.

On sait que personne n'est plus sensible aux réactions du public canadien qu'un politicien, car s'il vaut quelque chose il doit rester en contact avec le peuple, tâter ses réactions pour savoir ce qu'il pense des répercussions d'une telle mesure.

L'approbation générale qui a salué le député de Kindersley lorsqu'il a d'abord soulevé la question reflète l'inquiétude des Canadiens quant à cette proposition. J'espère que la discussion d'aujourd'hui ne sera pas un banal échange de vues. J'espère qu'elle fera réfléchir l'Administration de la voie maritime et amènera celle-ci à annuler sa décision. L'Administration, je l'espère, maintiendra le péage actuel et prendra des mesures pour le réduire graduellement jusqu'à ce qu'il disparaisse.

• (3.20 p.m.)

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui demander des précisions? Il a dit, sauf erreur, que l'Administration de la voie maritime renverserait sa décision. Sauf erreur, la décision est encore à venir et l'Administration de la voie maritime a tenu des audiences publiques avant d'en arriver à une décision et de faire une recommandation.

M. Howard: En principe, cela est peut-être absolument vrai, mais il n'en demeure pas moins que des représentants de l'Administration ont fait plusieurs déclarations publiques à l'appui de leur intention d'augmenter les péages. Vu la façon dont cet organisme fonctionne, je suis convaincu que l'Administration a pris une décision au sujet de l'augmentation projetée et, pour la forme, écoute les arguments avant d'annoncer officiellement le verdict.

A cet égard, j'aimerais vous lire un télégramme qui a apparemment été envoyé le 6 mai à l'honorable J. W. Pickersgill, ministre des Transports. Je cite:

Le 5 mai 1966, la *Presse canadienne* a publié une dépêche de Winnipeg selon laquelle M. Delmer

E. Taylor, membre de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, aurait déclaré: «Les augmentations des péages que l'Administration songe à imposer ont été favorablement accueillies dans nombre de secteurs.» Vu que vous avez maintes fois donné au Parlement l'assurance qu'aucune décision ne serait prise par le cabinet au sujet des péages sur la voie maritime et des péages d'écluse au canal de Welland avant la fin des audiences publiques qui doivent commencer le 25 mai, la *Great Lakes Waterways Development Association* proteste vigoureusement contre la présumée tentative d'un représentant de l'Administration d'influencer l'opinion publique en faveur de péages plus élevés.

Ce télégramme est signé par Stuart Armour, président de la *Great Lakes Waterways Development Association*. Voilà pourquoi j'ai dit que l'Administration avait pris une décision et que la discussion qui a lieu à la Chambre aujourd'hui l'aidera peut-être à renverser cette décision et à recommander que les péages proposés ne soient pas mis en vigueur.

Depuis quelques jours, nombre d'associations et de corps publics comme les chambres de commerce, et même un syndicat, ont comparu aux audiences de l'Administration de la voie maritime et déclaré qu'ils s'opposaient à l'augmentation des péages. Des nombreux mémoires présentés, certains simplement par écrit, les autres de vive voix, un seul était en faveur de l'augmentation des péages. Ce mémoire venait de l'Association des chemins de fer du Canada. Il est significatif que ce groupe, qui a des intérêts précis à protéger, favorise l'augmentation proposée.

Cette exception ne fait que signaler et souligner l'opposition quasi-unanime qui se manifeste au pays devant la proposition de l'Administration de la voie maritime d'augmenter les péages. Cette dernière a publié un document intitulé *Résumé des estimations en matière de trafic et des péages de l'avenir*, daté le 13 avril 1966, au sujet des augmentations de péages. J'aimerais citer une phrase figurant à la page 3 de ce document sous la rubrique: Prévisions en matière de trafic et leur rapport avec l'augmentation projetée des péages:

Pour examiner aussi objectivement que possible la question des péages, avant d'en rendre compte au gouvernement le 1^{er} juillet 1966, les deux organismes de la voie maritime ont convenu que chacun retiendrait les services de maisons indépendantes d'économistes-conseils pour procéder à des estimations relatives à l'accroissement du trafic sur la voie maritime et pour évaluer la répercussion sur cet accroissement des augmentations éventuelles des taux actuels de péage.

Ces maisons d'économistes-conseils ont procédé aux études et soumis des rapports à leurs